

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 38 Leadership, sécurité et communication 3			
Ancien Code	PAMI3B38SF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XASF3380		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sylvie ROBERTI (sylvie.roberty@helha.be) Caroline MEDINA (caroline.medina@helha.be) Isabelle DOULLIEZ (isabelle.doulliez@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE constitue un temps d'arrêt, de réflexion et de prise de recul par rapport à la pratique professionnelle. Elle vise à faire réfléchir les étudiants sur des situations particulières qu'elles ont pu et/ou pourront rencontrer lors de leur stage et à trouver des pistes de solutions adaptées à chaque situation problématique.

Cette UE permet à l'étudiant de prendre conscience de son positionnement professionnel lors de situations particulières et de se rendre compte des outils qu'il a besoin pour y répondre. Elle permet aussi d'identifier où trouver ses outils et comment les utiliser.

Les cours abordent différentes thématiques que les étudiants pourront rencontrer lors de leur pratique professionnelle. Cela nécessite d'effectuer des liens avec les différents cours pour avoir une approche globale et pluridisciplinaire des situations. (éthique, psychologique, médical,...)

L'intérêt de cette UE est d'inscrire l'étudiant dans une pratique de réseau en étant acteur dans son positionnement professionnel.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
- 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
- 1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique

Compétence 3 **Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative**

- 3.1 1. Planifier son travail en tenant compte des situations et des impératifs organisationnels
- 3.2 2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- 3.3 3. Participer à la démarche qualité

Compétence 4 **Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.**

- 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données

- 4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
- 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
- 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement
- Compétence 5 **Réaliser les prestations techniques en période préconceptionnelle, pré, per et post natale et prodiguer les soins généraux, spécifiques et obstétricaux requis**
 - 5.1 1. Préparer et exécuter la prestation en utilisant les ressources à disposition
 - 5.2 2. Assurer le suivi des prestations techniques
- Compétence 6 **Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective**
 - 6.1 1. Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible
 - 6.2 2. Concevoir des stratégies pédagogiques et psycho-affectives
 - 6.3 3. Mettre en œuvre les interventions
 - 6.4 4. Evaluer et réajuster le processus et/ou stratégies mises en œuvre durant et après l'intervention
- Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**
 - 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
 - 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
 - 7.3 3. Développer la relation d'aide
- Compétence 8 **Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes**
 - 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes
 - 8.2 2. Fonder sa pratique sur les données probantes

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE,

L'étudiant sera capable d'aborder des situations complexes.

Il sera capable d'analyser et de visualiser la situation sous différents angles. (éthique, psychologique, ...)

Il sera capable de se positionner en tant que sage-femme et de savoir, où trouver des outils qui lui permettront de faire face à ces situations.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI3B38SFA	Psychologie 3	24 h / 1 C
PAMI3B38SFB	Approche de l'enfant handicapé	12 h / 1 C
PAMI3B38SFC	Communication professionnelle	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI3B38SFA	Psychologie 3	10
PAMI3B38SFB	Approche de l'enfant handicapé	10
PAMI3B38SFC	Communication professionnelle	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

- En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres

activités.

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

5. Cohérence pédagogique

Les savoirs abordés peuvent aider les participants à naviguer efficacement dans des environnements professionnels complexes et à améliorer leurs interactions au travail. Gagner en assurance pour s'exprimer avec clarté et conviction dans des situations complexes.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychologie 3			
Ancien Code	15_PAMI3B38SFA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3381		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sylvie ROBERTI (sylvie.roberti@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours , après une introduction s'articulera essentiellement autour de thèmes qui seront choisis par l'étudiant et le professeur.

Ces thèmes sont :

Le deuil périnatal,

L'attachement mère-enfant,

Les familles en grandes vulnérabilité psycho sociale

Addiction et parentalité

...

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant sera capable :

- d'utiliser le concept des émotions et d'intelligence émotionnelle à bon escient
- d'énumérer les points essentiels des thématiques abordées
- de pouvoir s'imprégner des thématiques par la participation au cours, la lecture d'articles ou de livres
- de pouvoir
- d'identifier les caractéristiques des différentes structures de personnalités et leurs spécificités dans la gestion du deuil et dans les autres thématiques

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Introduction

Emotions et intelligence émotionnelle

Deuil :

- représentations du deuil

- étapes du deuil

- conception du deuil chez l'enfant et l'adulte

- deuil périnatal

- pistes proposées pour l'accompagnement du deuil dans les hôpitaux et en dehors

Attachement parents-enfants:

- concept de l'attachement

- l'attachement dans le développement de l'enfant
 - difficulté de l'attachement et conséquences...
- vulnérabilités psycho sociales
- définition de vulnérabilités
 - de la grossesse jusqu'au 3 ans de l'enfant comment accompagner les familles
 - projets existants

Addiction et maternité

- concept d'addiction
- comment accompagner le grossesse et la maternité
- suivi de l'enfant et prise en charge
- discussion autour de situations

Développement des thèmes abordés en profondeur et discussion autour de ceux-ci.

Démarches d'apprentissage

Approche réflexive sous forme d'échange autour des différents thèmes abordés, cas cliniques présentés
La participation au cours sera sollicitée par des propositions d'activités et des jeux de rôles.
Des articles et des livres seront proposés à la lecture pour intégrer les concepts du cours.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance questions -réponses à la demande de l'étudiant
Les deux dernières heures du cours seront consacrées au résumé du cours
Des questions et réponses seront élaborées avec les étudiants sur la matière du cours

Sources et références

cours et divers livres et articles en rapport avec les thématiques vues au cours
La bibliographie sera donnée aux étudiants au fir et à mesure de cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

power point du cours et support du cours seront mis sur connecteD

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation finale sera un examen écrit Q2 et Q3 basé sur la matière vues au cours.
Différentes questions seront élaborées au fi des chapitres

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour lapériode d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Les modalités d'évaluation spécifiques sont reprises dans la ou les fiche(s) descriptive(s) de l'activité d'apprentissage correspondante de l'implantation - Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe aux fiches ECTS) - BLOC 3 Bachelier sage-femme" que l'étudiant a reçu, signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser des questions éventuelles".

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Approche de l'enfant handicapé			
Ancien Code	15_PAMI3B38SFB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3382		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Caroline MEDINA (caroline.medina@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'ActAp "Approche de l'enfant en situation de handicap" vise le développement des compétences utiles à l'étudiant.e BSF pour l'accompagnement des personnes, couples et/ou familles du dépistage à l'inclusion dans la vie quotidienne en passant par la gestion de l'annonce des différentes formes de handicap chez l'enfant.

Elle vise également le développement d'un réseau de soutien pour les personnes et pour les praticien.nes au travers de la découverte des structures dédiées.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant.e BSF sera capable de positionner son rôle professionnel auprès de l'enfant en situation de handicap et de son entourage.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Notions et concepts en lien avec le handicap, la déficience, l'autonomie, l'inclusion
- Annonce du handicap et rôle professionnel
- Services et structures d'aides et d'accueil (y compris associations de patients/proches et errance thérapeutique)

Démarches d'apprentissage

- Mélange d'exposés magistraux, d'étude de cas et d'activités d'apprentissage variées
- E-learning pour la partie annonce du diagnostic

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement individualisé à la demande de l'étudiant.e

Sources et références

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Disponibles sur ConnectED

Plateforme annonce handicap Belgique

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travail réflexif écrit individuel à poster sur ConnectED le 1^o jour de la session et à améliorer le cas échéant au Q3

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3^e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Tvs	100	Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Les modalités d'évaluation spécifiques sont reprises dans la ou les fiche(s) descriptive(s) de l'activité d'apprentissage correspondante de l'implantation - Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe aux fiches ECTS) - BLOC 3 Bachelier sage-femme" que l'étudiant a reçu, signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser des questions éventuelles".

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Communication professionnelle			
Ancien Code	15_PAMI3B38SFC	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3383		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Isabelle DOULLIEZ (isabelle.doulliez@helha.be) Sylvie ROBERTI (sylvie.roberti@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de communication professionnelle s'inscrit en continuité avec les cours de communication du bloc 1 et 2. Il permet de découvrir des outils de communication qui pourront servir de base à la découverte d'autres outils et servir de base pour être utilisées en situation professionnelles de la sage-femme.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin du cours, l'apprenant doit être capable de :

- Connaître les différents outils de communication (principe, déroulement, indications, durée...)
- Réaliser les différents liens avec le cours de Psychologie 3 .
- Présenter oralement un outil, se l'approprier et l'utiliser à bon escient.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Introduction

Notes préliminaires

Objectifs

Modalités de l'évaluation

1. La communication thérapeutique
2. Les cycles de la vie et de la femme
3. le deuil périnatal : comment accompagner concrètement les parents et familles endeuillées en tant que sage-femme: approches créatives
4. Se découvrir dans la relation à soi et aux autres en tant que sage-femme
5. Les techniques par le toucher : techniques de toucher pour la femme et pour le bébé

Démarches d'apprentissage

Cours magistral exposant la théorie avec exemples de terrain

Cours pratiques réalisés à partir d'exercices et de mise en situation

Vidéo-documentaires illustrant les différentes psychothérapies

Dispositifs d'aide à la réussite

Possibilité pour l'apprenant de contacter le professeur à la fin du cours, ou par mail pour poser les questions qui seront revues au cours des séances suivantes.

Sources et références

Références internet disponibles pour l'apprenant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Document en lien avec le cours (articles,..)ConnecteD
PowerPoint détaillé présenté au cours (non transmis à l'apprenant)
Vidéos-documentaires "cas cliniques"

4. Modalités d'évaluation

Principe

Oral en présentiel sur base d'un outil spécifique vu au cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).